

LISTE DES DOCUMENTS
VISA DE RETOUR CONSULAIRE

*Vous retournez en Italie, mais votre précédent permis de séjour n'est plus valable et vous devez demander un **visa de retour**.*

- Formulaire long séjour pour la demande de visa d'entrée**
Télécharger le formulaire, bien qu'il vous sera remis à l'arrivée auprès du centre VFS Global
- Photographie biométrique**
Photo d'identité couleur (largeur 30 mm, hauteur 40 mm), récente (maximum 6 mois) sur fond blanc et à visage découvert, conforme aux normes O.A.C.I. (ICAO)
- Original du passeport**
Avec une validité supérieure d'au moins 6 mois et contenant au moins deux feuillets vierges (l'un face à l'autre) afin d'y apposer le visa
- Photocopie du passeport**
Photocopie de la page des données biométriques et de toutes les pages contenant des visas ainsi que des cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen, en ajoutant la photocopie du passeport précédent si l'actuel passeport date de moins d'un an.
- Titre de transport (billet) d'aller simple ou réservation du billet**
- Déclaration (AUTO-CERTIFICATION) manuscrite de retour consulaire**
(Ce document vous sera remis lors du dépôt de votre demande)
- Dans le cas de vol ou de perte du permis de séjour, déclaration de perte ou de vol délivrée par la police algérienne traduite en langue italienne (légalisée par cette section consulaire)**
- Dans le cas d'expiration du permis de séjour, copie du permis de séjours expiré et copie du reçu de la demande de renouvellement ou du « kit postale »**